



LIGUE DU CENTRE-VAL DE LOIRE DE BASKETBALL

Allée Sadi Carnot,

45770 Saran

02 38 79 00 60

<https://centrevaldeloirebasketball.org>

SIRET : 30995143200041

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU DIRECTEUR DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE

Date / Lieu	SARAN le 04 octobre 2024
Personnes Convoquées Présentes	DAUDIN Jacques, DUBOIS Guillaume, GALLAND Emmanuel, HOYAUX Anne, LANGREE Stephan, MAUXION Philippe, MOREAU Nathalie, TILLAY Dominique
Personnes Convoquées / Invitées Excusées	
Invités Présents	LATRIMOUILLE Cédric (Visio)
Personnes Convoquées Non Excusées	

ORDRE DU JOUR

- I. Elections CSE
- II. Validations pénalités sportives
- III. Point sur les salariés
- IV. Les évènements de la saison : lieux et dates
- V. Journée de cohésion
- VI. Point sur les travaux sur le bâtiment
- VII. Questions Diverses

COMPTE RENDU

I. Elections CSE :

Envoi des courriers aux salariés le 30 septembre 2024 et envoi en recommandé aux organisations syndicales à la même date. Il va falloir renvoyer le courrier au syndicat CFDT car il y a eu une erreur.

Mercredi 23 octobre à 14h30 : invitation au siège de la Ligue des organisations syndicales pour rédiger le protocole d'accord et établir la liste de leurs candidats.

1er tour du scrutin le 25 novembre 2024
2nd tour du scrutin si besoin le 9 décembre 2024



LIGUE DU CENTRE-VAL DE LOIRE DE BASKETBALL

Allée Sadi Carnot,
45770 Saran
02 38 79 00 60
<https://centrevaldeloirebasketball.org>
SIRET : 30995143200041

II. Validations Pénalités sportives :

- ASPTT Châteauroux : joueur participant au match avec une licence dirigeant.
Perte par pénalité de la rencontre du championnat de Régionale Masculine 3 (RM3) n°588 du 22/09/2024.
- CTC C'CHARTRES BASKET FEMININ - CS MAINVILLIERS BASKET RF2 : une joueuse en licence loisirs.
Perte par pénalité de la rencontre du championnat de Régionale Féminine 2 (RF2) n°320 du 22/09/2024
- CTC Chartres/Mainvilliers : Forfait général PNF. Les cinq joueuses brûlées ne pourront plus participer à des rencontres cette saison. Trois des joueuses U18 pourront jouer à ce niveau les deux autres pourront jouer en RF2. Relégation pour les 2 équipes à l'issue de la saison en championnat départemental.
- Forfait Général du club de St Jean de Braye en U21 à la suite du match contre l'OLBA. Il reste 7 équipes dans le championnat, nous avons la possibilité de mettre le Touraine Basket Club qui n'a pas de championnat. Nous acceptons l'entraîneur de cette équipe qui doit passer son DETB cette saison.
- SC Issoudun RM3 : Entraîneur sans diplôme.
Avertissement envoyé, nous n'accordons pas de dérogation.
- OLBA : Le coach était absent à la journée de présaison.
Il devra fournir un justificatif de son employeur pour son absence.

III. Point sur les salariés :

Un nouveau système " E-teams" est mis en place pour saisir les horaires et les repas.

On pourra gérer plus facilement les temps de travail et les congés. On doit voir pour une consultation possible par les comités.

Les salariés auront accès à tous : Feuilles de salaire, contrats, emploi du temps...

Envoi dès le début de la semaine prochaine d'un compte-rendu de l'année.

Fourniture pour chaque salarié, d'un équipement complet avec obligation de le porter lors des différents événements organisés par la ligue.

Les entretiens individuels vont commencer avec le nouveau système.

L'arrivée de la nouvelle directrice de l'IRFBB est prévue pour le 6 janvier 2025.

IV. Les événements de la saison : lieux et dates :

- Les Automnales se dérouleront les 26 octobre à Cléry St André.
- TIC : Y aura-t-il un stage arbitres et OTM ?
Il se déroulera au CREPS de Bourges les 25-26 janvier 2025. La technique s'occupe de l'organisation sportive et l'évènementiel de l'hébergement.
- Le Tournoi des Etoiles se déroulera à Orléans les 21-22 et 23 février 2025.



LIGUE DU CENTRE-VAL DE LOIRE DE BASKETBALL

Allée Sadi Carnot,

45770 Saran

02 38 79 00 60

<https://centrevaldeloirebasketball.org>

SIRET : 30995143200041

- Appel à organisation de manifestation d'intérêt : Les journées nationales de la Responsabilité Sociétale des Organisations se dérouleront au mois d'avril 2025, les dépôts de dossier sont à faire avant le 30 novembre 2025.
- Le tournoi de l'Amitié U15F : Le comité 18 c'était pré-positionné pour l'organisation mais n'a pas confirmé. Il se déroule du 15 au 18 juillet pour un coût de 35000€ pris à 50% par la FFBB.
- 3X3 : Nous sommes en attente de la position FFBB concernant le Tournoi FIBA. La date est réservée en attente de la réponse.

V. Journée de cohésion :

Organisation d'une journée de cohésion, salariés et élus, le lundi 25 novembre.

Réunion le matin suivi d'un repas en commun et des activités l'après-midi.

VI. Point sur les travaux sur le bâtiment :

Après avoir rencontré les banques (Crédit Mutuel et Caisse d'Épargne) nous attendons leurs offres.

Début des travaux au mois de janvier.

Contact avec les mairies de Saran et Orléans pour trouver des locaux, ainsi que l'Institut FORMASAT qui aurait des locaux à louer.

Possibilité de créer une SCI pour récupérer la TVA.

Pour le comité du Loiret, il y aura une augmentation du loyer.

VII. Questions diverses :

1. CRO : Caisse de péréquation

- Marie-Cécile Pelletier, en charge de la gestion de la caisse de péréquation régionale, a débuté sa mission pour la saison 2024-2025.
- Une info à prendre en compte : un dépassement notable sur la PNM qui s'explique par deux éléments factuels :

Il n'y a plus de doublets possibles avec cette division (et donc une répartition des frais entre les divisions) puisque les rencontres sont désormais le samedi soir. Cinq équipes sur 13 sont dans un département dans lequel il n'y a pas d'arbitre du niveau (le 28 en l'occurrence).

- Voici les propositions pour éviter les régulations tardives et post-virements :

L'arbitre véhiculé devra signaler le nombre de kms parcouru pour rejoindre son collègue conducteur en remplissant un formulaire en ligne.

L'arbitre aura jusqu'au mardi midi suivant la rencontre pour effectuer cette démarche. Passé ce délai, il n'y aura de prise en compte des kms parcourus pour l'arbitre véhiculé.

En cas de changement de conducteur ou d'impossibilité de covoiturage, les 2 arbitres doivent envoyer un mail. De-même, ils ont jusqu'au mardi midi suivant la rencontre pour effectuer cette démarche.



LIGUE DU CENTRE-VAL DE LOIRE DE BASKETBALL

Allée Sadi Carnot,
45770 Saran
02 38 79 00 60
<https://centrevaldeloirebasketball.org>
SIRET : 30995143200041

Enfin, afin d'éviter ce qu'il s'est produit la saison passée, aucune régulation ne sera effectuée post-virement sauf en cas d'erreur de virement ou d'erreur manifeste de la part de la commission dans le calcul.

Le récap des frais remboursés sera envoyé à chaque arbitre en début de mois et un délai de 48h maximum leur sera accordé pour qu'ils signalent les éventuelles erreurs. Passé ce délai, pas de prise en compte.

- **Rattrapage du stage de début de saison des arbitres régionaux**

Les arbitres n'ayant pas pu assister au stage de début de saison à Blois le week-end des 6 et 7 septembre ont suivi une session en visioconférence le jeudi 19 septembre. Ils devront également assister à une session en présentiel le dimanche 20 octobre prochain.

- **Rattrapage du stage de début de saison des arbitres régionaux**

Le stage de rattrapage pour les OTM CF et régionaux n'ayant pu assister au stage du 7 septembre à Vineuil a eu lieu le dimanche 28 septembre au siège de la Ligue. Les OTM ayant échoué au QCM descendent d'un niveau : les fédéraux en région, les régionaux en OTM club.

- **Observations régionales**

Les observations régionales seront lancées à compter du mois de novembre. Il faut préciser que le Pacte Officiel 2024 prévoit que chaque arbitre de niveau régional soit observé au minimum 1 fois par saison. En 2023-2024, environ 2/3 des arbitres régionaux ont été observés, l'objectif est de pouvoir les voir tous cette saison. Pour cela, une liste de priorité d'observation a été établie.

4 observateurs seront mobilisés pour cette mission : Laurent Bordas, Christophe Charpigny, Patrick Leclerc et Frédérique Pinsard.

2. **Solidarité**

Pour le Pôle Espoir Masculin, prise en charge par Jocelyne d'une famille en difficulté.

3. **Technique :**

Il y a 43 inscrits pour le DETB, les inscriptions pour les BF sont en cours.

4. **Trésorerie :**

- **Prêt bancaire Réhabilitation du siège de la Ligue.**

Rencontre avec Caisse d'Épargne et Crédit Mutuel (banque actuelle). En attente de leurs propositions. Il faudra faire un plan de trésorerie.

- **Calendrier 2024-2025 :**

15/09 : 1^{er} appel de Caisse de Péréquation

15/11 : 1^{er} acompte des licences

15/12 : 2^{ème} appel Caisse de Péréquation

15/12 : 2^{ème} acompte des licences

15/01 : 3^{ème} acompte des licences

15/02 : 3^{ème} appel Caisse de Péréquation

07/03 : 4^{ème} acompte des licences



LIGUE DU CENTRE-VAL DE LOIRE DE BASKETBALL

Allée Sadi Carnot,

45770 Saran

02 38 79 00 60

<https://centrevaldeloirebasketball.org>

SIRET : 30995143200041

11/04 : 1^{er} solde définitif des licences

En Aout 2025 : 2^{ème} solde définitif des licences

Envoi de facture pour les acomptes des licences aux comités départementaux et pour les engagements des équipes aux clubs.

- **Pénalité Absence des représentants des clubs à l'assemblée générale :**

Prendre le relevé du vote électronique.

- **Pôle Espoir :**

Etat du suivi de l'avancement. Ne pas attendre la fin de saison pour relancer les familles.

Saison précédente : reste à recevoir 4 135€

- **Manifestations :**

Avoir les informations et les règles en cas de refacturation.

- **Clubs Professionnels :**

Abonnement à valider.

- **Péréquation Jeunes :**

Mettre en place une caisse de péréquation pour les championnats jeunes. A partir de janvier 2025

5. **Divers :**

Le comité du Cher cherche une personne pour le représenter au Comité Directeur de la Ligue du Centre Val de Loire.

Pour le prochain Bureau Directeur : va-t-on dans les autres comités ? A réfléchir.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Dominique TILLAY

Président Ligue CVL Basketball

Basketball

Anne HOYAUX

Secrétaire Générale Ligue CVL